



**PRÉANNONCE de l'APPEL à PROJETS de RECHERCHE & INNOVATION  
ou de RECHERCHE ACTION**

**« Leviers territoriaux pour réduire l'utilisation et les risques liés aux  
produits phytopharmaceutiques »**

***Comment agir à l'échelle paysagère ou territoriale pour favoriser la résilience  
des agroécosystèmes vis-à-vis des bioagresseurs et limiter les besoins et/ou  
réduire les impacts sur la santé humaine et l'environnement  
des produits phytopharmaceutiques ?***

**Appel à projets de recherche ou de recherche action en 2 phases :**

Publication de l'appel : mi-octobre 2018

Date limite de soumission des lettres d'intention : 10 décembre 2018, 12h

Date du séminaire de co-construction : 29 janvier 2019, à Paris

Date limite de soumission des dossiers complets : 05 avril 2019, 12 h

Dotation prévue : deux millions d'euros

Le Ministère de la transition écologique et solidaire, le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, le Ministère des solidarités et de la santé et le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation lancent conjointement cet appel à **projets de recherche et innovation** dans le cadre de l'axe 2 « *Améliorer les connaissances et les outils pour demain et encourager la recherche et l'innovation* » du plan Écophyto 2. Ce plan a pour objectif de réduire l'utilisation, la dépendance, les risques et les impacts des produits phytopharmaceutiques en assurant l'accompagnement au changement des acteurs.

Il s'agit de proposer des scénarios d'organisation territoriale (échelle du paysage, territoires ou assolements pluriannuels) mobilisant des leviers, tant au niveau des éléments du paysage que de celui des acteurs du territoire, et de développer des actions de prévention adaptées aux risques. Ces propositions gagneront à être accompagnées d'une évaluation (environnementale, économique et sociale) des leviers mobilisés.

Les réponses à cet appel peuvent comporter plusieurs facettes d'investigation :

- 1. Leviers pour limiter le recours aux produits phytopharmaceutiques et accroître la durabilité de leur usage.**
- 2. Leviers pour réduire et éviter le transfert et les effets non intentionnels des produits sur les êtres humains et les écosystèmes.**
- 3. Leviers sociaux, économiques et réglementaires pour favoriser l'adoption des pratiques limitant le recours aux produits phytopharmaceutiques.**

L'ambition est d'avoir des projets avec des approches les plus intégratives possibles, incluant plusieurs des thèmes ci-dessus. Il sera apprécié d'intégrer l'ensemble de la diversité des acteurs territoriaux concerné par le changement induit. , des projets de recherche actions sont également éligibles.

La durée des projets et le montant de l'aide demandé ne pourront pas excéder 36 mois et 300 k€.

### **Modalités de sélection des propositions et calendrier**

L'appel à projets de recherche sera structuré en deux phases (lettres d'intention ; projets définitifs) :

- Les équipes proposant déposeront une lettre d'intention de trois pages ;
- Les équipes retenues seront informées début-janvier et invitées à participer à un **séminaire de construction de projets qui se tiendra à Paris**, animé par le groupe scientifique et d'orientation de l'appel, au cours duquel les finalités de l'appel à projets et les attendus pour le plan Ecophyto 2 seront discutés.
- Les projets définitifs seront à déposer pour début avril. Ils feront l'objet d'une expertise par des évaluateurs extérieurs *ad-hoc* désignés pour chaque projet, puis d'une sélection par le groupe scientifique et d'orientation fin mai.
- Les projets retenus feront l'objet d'une demande de financement à l'AFB sur les crédits du plan Écophyto (redevance pour pollution diffuse). Les conventions de recherche seront passées dans des délais permettant le **démarrage des projets fin 2019, début 2020**.

Contact :

Laure Dreux : [laure.dreux@astredhor.fr](mailto:laure.dreux@astredhor.fr)